

COMPTE-RENDU

ATELIER 9 – CONCERTATION PARC DU RHIN

Partager et valider les bases du projet paysager de la promenade du Rhin avec les urbanistes-paysagistes Ter, les élus et les services gestionnaires.

Ce neuvième atelier s'est déroulé le 25 avril de 19h00 à 20h30 au Point Coop Café Deux-Rives. Une bonne trentaine de personnes était présente, dont plusieurs représentants de divers services de la collectivité et deux représentantes de l'agence TER.

1- Accueil / Introduction

Les élus Philippe BIES et Alain JUND sont remerciés pour leur présence à cette séance de travail avant la production/présentation de l'avant-projet en « cercle élargi » d'ici à l'été.

Le déroulement de la séance est rapidement précisé par Alice Frémeaux. La soirée permettra de préciser et compléter les échanges intervenus entre le groupe et les architectes-paysagistes de TER fin février, de prendre connaissance des orientations proposées par l'agence et de répondre aux questions encore en suspens.

Après un rappel des principaux éléments structurants / attendus regroupés dans le *Cahier des Usages et des Orientations d'Aménagement* produit par l'atelier, suivra une longue séquence de présentation de l'avancement des études par l'agence Ter et des temps d'échanges - questions / réponses relatifs à l'aménagement des 3 principales séquences de la future promenade (Séquences Nord / centrale / Sud).

2- Synthèse des travaux réalisés par l'atelier

Anne-Véronique Auzet, Yamina Grosjean, Gilles Huguet, Christian Ledunois et Arthur Paquet, tous membres et chevilles ouvrières de l'atelier prennent successivement la parole pour présenter les principales propositions du *Cahier des Usages et des Orientations d'Aménagement*, structurées autour des 4 axes suivants :

1. Un parc écologique et écocitoyen
2. Un parc des berges
3. Une promenade en réseau avec le quartier et les autres espaces verts
4. Un lieu vivant et en mouvement

Il est rappelé à cette occasion et tout particulièrement en présence des élus, la volonté des membres de l'atelier que soit intégré en prolongement de la future promenade, « l'aménagement » des berges du Rhin (à vocation de zone naturelle), qui s'étend au Nord du pont de chemin de fer et jusqu'au sémaphore. Ce périmètre ne faisant pas partie de la ZAC sur laquelle porte la réflexion et la mission de la SPL, il appartiendra aux services de la collectivité avec les propriétaires et gestionnaires de cet espace de se saisir de cette proposition pour la faire aboutir. L'appui et le pilotage des élus sur ce sujet sont sollicités.

3- Travail sur le projet avec l'agence Ter

Dans la continuité des précédents exposés, Charlotte Vaxelaire (TER) présente le travail réalisé par l'agence sur ce projet à partir des recommandations des participant.e.s aux ateliers et dans la continuité de la structuration proposée (dimension écologique / « parc des berges » / connexion au quartier / lien vivant et en mouvement – Cf ; support en annexe).

Elle rappelle leur vision globale à l'échelle du projet des Deux-Rives et l'importance de prendre en compte l'existant, que ce soit le fleuve, les activités et équipements, les lieux de mémoire ou le patrimoine arboré.

Le travail sur l'espace de la Promenade se structure en trois « séquences » cohérentes spatialement et dans leur rapport au Rhin (du Nord au Sud) :

- 1) Le « **parc actif** » : surélevé par rapport à l'eau, il présente de nombreux usages
- 2) Le « **parc urbain** » : le balcon urbain en hauteur, les gradins végétalisés pour accéder aux berges et le ponton sur pilotis prolongent le cheminement des berges sous les deux ponts
- 3) Le « **parc des îles** » : sa microtopographie permet de créer des espaces plus intimes et des plages vertes, et de profiter des îles déjà existantes.

3 rapports au Rhin

3 séquences

1

Parc Actif



2

Parc Urbain



3

Parc des Îles



Chacune de ces séquences aura une strate végétale qui lui est propre (espèces, ...) mais connectée aux autres. L'aménagement global propre à chaque séquence a déjà été discuté et adopté lors des séances précédentes (voir CR du 28/02). Les discussions ont plus particulièrement porté sur les éclaircissements qui suivent.

Séquence Nord

Parc Actif



Séquence 1 « le parc actif » :

- ***Est-il judicieux de construire un pavillon léger (toilettes + autres fonctions et usages) sur cet espace ?***

Il y a des toilettes au Jardin des Deux-Rives mais sans doute trop éloignées pour les familles avec enfants en bas âge qui fréquenteront cette partie du parc.

Afin de respecter la continuité écologique de cette coulée verte, si construction il devait y avoir, elle devrait en tout cas être la plus légère possible et se trouver par exemple contre le pont où il y a déjà une dalle béton. En outre, ce pavillon léger pourrait être végétalisé (grimpantes). Pour simplifier sa réalisation et être en cohérence avec le parti-pris écologique, l'installation de toilettes sèches est suggérée.

M.Jund s'interroge sur la gestion de la nature, relevant le nombre de fonctions différentes sur un espace aussi restreint. Doit-elle être tirée au cordeau ? Mieux vaut être parcimonieux et laisser la nature faire son œuvre dans cet espace restreint qui sera déjà beaucoup bâti.

- ***Déplacement du Hat Trick ?***

L'emplacement suggéré pour déplacer le Hat Trick (parking Rhéna) a été validé en atelier mais les « retours terrain » indiquent qu'il sera difficile à faire accepter par les habitants du quartier. Lorsqu'il sera déplacé, il faudra apporter en amont un soin particulier à la communication auprès des riverains, en expliquant les apports de ce choix (plus de place, moins de nuisances sonores pour les habitants, connexion au Parc du Petit Rhin qui regroupera d'autres équipements sportifs...). Il est suggéré de travailler dès l'amont avec les jeunes du quartier et le conseil des jeunes.

Le sujet du Hat trick fait émerger d'autres préoccupations en particulier les liens entre l'ancien et le nouveau quartier, qui à terme doivent devenir une entité unique.

Pour que la Promenade du Rhin puisse être aménagée pour le plus grand nombre, il s'avère nécessaire de libérer la place importante prise par le Hat Trick.

M. Bies se demande s'il faut affecter à chaque espace des fonctions précises ou si chaque espace doit concentrer toutes les fonctions nécessaires aux habitants. La Promenade a-t-elle vocation à être plus utilisée par les habitants de l'ancien quartier ou à favoriser les flux entre

l'ancien et le nouveau ? Le déplacement du Hat Trick apparaît à présent nécessaire au bon fonctionnement de ce territoire élargi.

Séquence Centrale

Parc Urbain



Séquence 2 « le parc urbain » :

- Les éléments présentés ici semblent plutôt consensuels
- La question de la faisabilité de la création d'îles et de roselières sera posée à VNF, de même que celle de l'entretien de telles structures. L'implantation « d'espaces de biodiversité » sous le ponton sera à voir avec eux et les services de l'EMS.
- Le projet de l'Agence TER prévoit une forte végétalisation du secteur en englobant d'une végétation dense le talus et l'axe routier afin d'en changer la perception par les usagers. Par ailleurs, elle pose la question du stationnement en surface. L'urbanisation des Rives du Rhin demande une réflexion et un travail à mener sur cette question ainsi que celle des flux. M. Bies répond que cela sera à travailler avec l'EMS.
- Anne-Véronique Auzet émet le souhait qu'une étude sérieuse sur le stationnement et la circulation routière (flux) soit réalisée

Séquence Sud

Parc des Îles



Séquence 3 « le parc des îles » :

- ***Cela fait-il sens de créer des jeux d'eau pour enfants sur cette partie ?***

Puisque ceux côté kehlois sont déjà très bien et très fréquentés, cela n'apparaît pas nécessaire. De plus, ceux situés place de l'Hippodrome à côté de la pharmacie fonctionnent bien et apportent de la fraîcheur en été.

- ***Repositionnement des jardins partagés ?***

Le Potager urbain collectif (PUC) pourrait être déplacé le long de l'Allée des Chuchotements ; en fonction de l'ensoleillement, il pourrait peut-être un jour être déplacé dans le Jardin des Deux-Rives, amené à évoluer avec l'urbanisation du quartier. Le PUC est un usage à maintenir car il favorise les échanges entre les habitants de l'ancien et du nouveau quartier. Les jardins partagés et aires de compostage seront situés plutôt en cœur d'îlots. Il devrait ainsi y avoir des espaces à jardiner à la fois dans l'espace public et dans l'espace privé (à prévoir pour les différents immeubles).

- ***Devenir des barbecues et de l'aire d'ébats pour les chiens ?***

Il y a une réflexion plus globale à mener à l'échelle du quartier sur le déplacement de certains usages qui ont besoin d'espace sans créer de nuisances pour les habitants comme les barbecues ou l'aire d'ébats pour les chiens.

L'agence TER précise que l'objectif est d'avoir des espaces polyvalents permettant la multiplication des usages (exemple de la place d'Austerlitz), les usages étant souvent complémentaires avec différentes temporalités (par exemple les jeux d'enfants sont utilisés par les habitants à la sortie des écoles et par d'autres familles qui habitent plus loin le week-end ; ou en fonction des saisons).

Par ailleurs l'aire d'ébats pour chiens occupe actuellement une surface importante, qui devrait se voir attribuer une nouvelle destination dans le projet (« plate-forme / ponton aménagé » sur la casemate encore présente).

- La question du chemin submersible a également été posée, mais puisque le cheminement est déjà proche de l'eau et que sa faisabilité technique et surtout son entretien semblent compliqués, sa réalisation apparaît difficile et l'idée a été écartée. Des aménagements suggérant des épis (pontons / aménagements) viendront par contre s'installer dans le

prolongement des chemins d'accès et globalement l'accès aux rives/berges sera facilité dans cette partie.

4- Mise en perspective / modalités et organisation des prochaines séances

Le prochain rendez-vous est fixé au jeudi 4 juillet : il s'agira de présenter l'avant-projet et de valider en dernière instance les propositions, avec l'agence TER et les services techniques.

A l'automne (probablement en octobre) se tiendra une large réunion de présentation en présence du maire, récapitulant l'ensemble de la démarche et présentant le projet final.